

Pays Sud-Gâtine : les subventions en baisse

Le conseil de la Communauté de communes du Pays Sud-Gâtine, réuni à la salle des fêtes de Vouhé, a voté son budget.

Approuvé à l'unanimité, le budget primitif 2016 s'équilibre en recettes et en dépense de fonctionnement à 3 248 573 € et d'investissement à 1 799 306 €. L'Assemblée a également voté les budgets annexes.

Le Conseil communautaire décide le maintien des taux d'imposition, à savoir : taxe d'habitation : 10,76 % ;

foncier non-bâti : 2,43 %, Cotisation foncière des entreprises : 22,23 %. Le produit fiscal attendu est de 925 233 €

Attribution de subventions. Une enveloppe globale de 34 710 € est votée, ce qui est bien inférieur à la somme attribuée en 2015, à savoir 47 710 €. Les crédits pédagogiques restent les mêmes, la Communauté de communes ayant la compétence en matière de participation à la vie scolaire des écoles publiques, pour

un effectif de 584 élèves au 1^{er} janvier. Le Conseil communautaire maintient également la contribution financière aux deux écoles privées.

Compétences. Assurés auparavant par le Syndicat intercommunal à vocations multiples (SIVOM), le service auprès des personnes âgées et la garde d'enfants à domicile sont gérés depuis le 1^{er} janvier par la Communauté de communes du Pays Sud Gâtine.

